

[Français]

**M. René Cousineau (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Monsieur le Président, ce n'est pas avec plaisir que je prends la parole sur le projet de loi C-133, lequel est très controversé et très discuté des deux côtés de la Chambre, et je me dois d'ajouter peut-être mal compris par la population. Ce projet de loi modifie la loi sur les prestations de retraite supplémentaires. Depuis son adoption en 2<sup>e</sup> lecture, je dois aussi avouer que les appels téléphoniques à mes bureaux ont été très nombreux et la correspondance, très volumineuse. Beaucoup de gens sont mécontents non seulement parmi les retraités, mais aussi parmi les fonctionnaires et leurs familles. Plusieurs députés des deux côtés de la Chambre le sont également, et même celui qui vous parle actuellement n'est pas des plus heureux. Il reste que l'on ne fait pas toujours ce que l'on veut dans la vie, mais que l'on doit faire ce que l'on juge nécessaire. Avant qu'un député ne prenne une décision, qu'il soit du côté de l'opposition ou du gouvernement, quel que soit le parti, il doit peser le pour et le contre, quel que soit la mesure politique ou le programme présenté. Est-ce nuisible ou profitable à ses commettants? Est-ce profitable à l'ensemble de ses électeurs? Est-ce profitable ou nuisible à l'ensemble des Canadiens?

Trois facteurs importants sont à retenir dans le rôle du député. Le premier, le plus important, c'est qu'il représente ses commettants et qu'il doit toujours penser à eux, non seulement à une catégorie, mais à toutes les catégories: les travailleurs, les chômeurs, les jeunes, les moins jeunes, les retraités et aussi les non-retraités. Le deuxième facteur est le suivant: ce Parlement est l'assemblée délibérante du pays, et le député doit aussi penser à la masse de la population canadienne au-delà des limites de sa circonscription. L'intérêt national et le bien public doivent toujours être pris en considération. Le troisième facteur, monsieur le Président, et non le moindre, c'est qu'un député se fait élire membre d'un parti politique, membre d'une équipe. Il est sûr que certains membres d'une équipe divergeront d'opinions, quant à moi, je respecte l'opinion des autres comme je tiens à ce que l'on respecte la mienne.

L'esprit d'équipe chez moi est une chose sacrée. Toute ma vie, j'ai fait partie d'équipes sportives ou de clubs sociaux. Je crois aussi que la loyauté envers son chef et ses collègues députés est importante, et cela fait partie de mon répertoire.

Dans les pays les plus riches du monde, dans les grandes démocraties industrielles, 30 millions de gens sont sans emploi, et au Canada on en compte 1,500,000. C'est une tragédie nationale et internationale, et nous vivons des temps difficiles. Au Canada, le *statu quo* ne suffisait pas, il fallait que cela bouge, et les temps difficiles requièrent la prise de décisions. Le gouvernement a assumé ses responsabilités en prenant une décision pour le mieux-être de la population canadienne et il a pris certaines mesures pour contrôler cette décision. Il ne faut pas oublier cela. Cette décision a été prise le 28 juin 1982 lorsque le ministre des Finances d'alors a demandé un effort national de deux ans afin de passer d'une situation de récession de 12 p. 100 à une situation de reprise de 6 p. 100. Les objectifs principaux étaient de réduire l'inflation et les taux d'intérêt d'une part, et d'autre part d'augmenter les investissements et créer des emplois.

### *Prestations de retraite supplémentaires—Loi*

• (1230)

C'est la première fois depuis 1977 que le taux d'augmentation du prix des aliments au Canada est inférieur à 10 p. 100. Le 31 décembre 1982, les statistiques démontraient que le prix des aliments avait augmenté de 7.7 p. 100 pour l'année 1982, ce qui laisse croire que nous sommes sur la bonne voie dans cette guerre contre l'inflation.

Au début de l'année 1982, les taux d'intérêt étaient de 18 p. 100, 19 p. 100, 20 p. 100, 22 p. 100 et même 24 p. 100, tandis que le 19 janvier dernier, ils s'établissaient à 12 p. 100, ce qui laisse encore croire que nous sommes sur la bonne voie. Toutefois, personne ne félicite le gouvernement, mais on le condamne alors que les taux d'intérêt étaient très élevés. Maintenant que les taux d'intérêt sont à un plus bas niveau, cela n'a rien à voir avec le gouvernement!

En ce qui touche à l'augmentation des investissements, à mon avis, il s'agit tout d'abord d'un problème psychologique. On ne semble pas vouloir prendre de chance, ce qui demeure pourtant la clé du succès d'une entreprise. Il faut avoir confiance en soi-même, en son entourage et au potentiel de son pays. Cette guerre contre la récession, contre l'inflation et le chômage, a débuté avec le projet de loi C-124, loi portant sur les restrictions salariales chez les fonctionnaires fédéraux, en y incluant les sociétés de la Couronne. Il s'agira d'une augmentation et non d'une réduction: une augmentation de 6 p. 100 le 1<sup>er</sup> janvier 1983 et de 5 p. 100 le 1<sup>er</sup> janvier 1984. Quand les temps sont difficiles, un gouvernement responsable est forcé de prendre des décisions pénibles qui sont loin d'être populaires mais nous sommes convaincus que les Canadiens préfèrent et préféreront toujours l'établissement d'une politique plutôt que l'absence de politique des députés de l'opposition officielle.

On parle de 500,000 personnes qui seront affectées par le projet de loi C-124. Une somme de 250 millions de dollars sera libérée à cause de cette réduction d'augmentation à 6 p. 100, ainsi qu'un montant de 550 millions de dollars en 1984 pour créer des emplois. Un sacrifice de deux années est donc demandé aux fonctionnaires afin d'aider les Canadiens qui sont dans le besoin et ceux qui sont désireux de travailler. Mais pour ce faire, cela exige des fonds et il faut aller en chercher soit en augmentant le déficit ou en augmentant les taxes. Le gouvernement a décidé de réduire l'indexation et les augmentations de salaires des fonctionnaires, afin de donner l'exemple aux entreprises privées, ayant toujours à l'esprit de réduire l'inflation et d'augmenter notre concurrence sur le marché international. J'ai déjà mentionné qu'il fallait soit augmenter le déficit ou augmenter les taxes. Mais qui faudrait-il taxer, monsieur le Président? Dans la ville de Gatineau, qui fait partie de ma circonscription, plus de six semaines de travail ont été perdues, en 1982, à cause de la conjoncture économique mondiale, à la compagnie CIP qui compte 1,425 employés. La production du papier journal a été réduite durant ces six semaines-là. Le 7 décembre dernier, la compagnie Maclaren a annoncé une fermeture de 12 jours, occasionnant la mise à pied temporaire de 300 à 350 employés. La compagnie Thurso Pulp and Paper a annoncé la fermeture de son usine, ce qui aura pour effet d'arrêter la production pendant cinq semaines et ce, pour la cinquième fois en 1982; donc 250 employés sont mis à pied temporairement. La compagnie Erco Industries Limited de Buckingham effectuera 25 mises à pied, non pas